



ASSOCIATION DE CLASSE DF95 FRANCE

REGLEMENT SPORTIF ACDF95 2024 version1.0

DÉFINITIONS

- . ACDF95 : Association de Classe DF95 France
- . DF95 : bateau Dragonflite 95 construit par Joysway®
- . Classe DF95 : bateau Dragonflite 95 conforme aux règles de classe internationale DF95
- . Classe DF95 enregistrée : qui possède un numéro de voile valide délivré par l'ACDF95
- . Propriétaire : une personne qui possède au moins un DF95
- . Propriétaire enregistré : un propriétaire possédant un n° de voile
- . Membre actif : membre de l'association licencié FFV compétition
- . Membre sympathisant : membre de l'association
- . Membres : membres actifs et sympathisants

Section 1:

- Règlement sportif 2024

Condition de participation aux épreuves saison 2024

Section 2:

- Règlement de La Coupe DF95 France - 2024

Classement annuel des propriétaires DF95, membre de l'Association, saison 2024

PS : le dernier Règlement Sportif de Classe en vigueur s'applique.

Section 1 - Règlement Sportif ACDF95 - 2024

INTRODUCTION

1.1 SAISON SPORTIVE

La saison 2024 de l'association de classe DF95 court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

1.2 CATEGORIE DE COUREURS

La Classe DF95 ne comporte pas de catégorie liée à l'âge ou de genre des pratiquants.

1.3 TYPES D'ÉPREUVES DÉFINI PAR L'ACDF95

1.3.1 2 types d'épreuves :

Les régates dites FFV :

Ce sont les régates inscrites au Calendrier de la FFVoile DF95

Ces régates sont ouvertes aux coureurs munis d'une licence FFVoile Compétition

Les régates dites Club ou Open :

Ce sont les autres épreuves inscrites au Calendrier de l'Asso.

Ces épreuves sont ouvertes à tous les coureurs licenciés ou non.

L'avis de course en définit les modalités.

1.3.2 Les épreuves sont ouvertes au DF95 conforme aux règles de classe internationale DF95 en vigueur.

Des contrôles peuvent être effectués avant et pendant l'épreuve.

Les voiles constructeurs Joysway sont conformes et n'ont pas besoin d'être mesurées.

Les voiles construites en voilerie, par d'autres fabricants ou par des particuliers doivent impérativement suivre les mesures du RCV v1.4 ou à venir.

1.3.3 Le niveau et validation des épreuves est défini par le nombre de bateaux classés

Tableau 1

	Type d'épreuve	Durée des épreuves	Nb. de bateaux minimum classés
Niveau 1	CLUB*	1 jour	5 – 8
Niveau 2	CLUB**	1 jour	9 – 14
Niveau 3	CLUB***	1 ou 2 jours	15 +
Niveau 4	Grade 3/ Grade 4 FFVoile	2 jours ou plus	15 +
Niveau 5	TDF95	2 jours	15+
Niveau 6	Championnat de France	3 jours ou plus	15 +

1.4 CONDITION DE PARTICIPATION AUX EPREUVES

1.4.1 Tout coureur peut participer à une épreuve FFV ou Open Club de niveau 1,2,3,5 asso sans restriction sous réserve qu'il remplisse les conditions d'éligibilités et d'inscriptions de l'organisateur et de l'avis de course. Pour les épreuves de Niveau 1,2,3,5 asso, il est préconisé de les positionner en grade 5B FFVoile ou Open Club.

1.4.2 Pour participer à une épreuve, quel soit FFV ou Open Club, le coureur doit utiliser un Classe DF95 enregistré conforme au Règlement de Classe. Le non-respect de cette règle peut entraîner une disqualification du coureur de l'épreuve ou s'exposer à se voir refuser l'entrée dans une compétition.

1.4.3 Pour les épreuves de Niveau 4 asso seuls les coureurs FFVoile peuvent participer sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'éligibilités et d'inscriptions de l'organisateur et l'avis de course.

1.4.4 Pour les épreuves de Niveau 5 asso TDF95 annoncés par l'asso, tout coureur peut participer à un TDF95 FFVoile ou Open Club et sous réserve qu'il remplisse les conditions d'éligibilités et d'inscriptions de l'organisateur et l'avis de course . Un seul TDF95 par région asso.

1.4.5 Pour les épreuves de Niveau 6 asso, Championnat de France, seuls les coureurs membres de l'Association de Classe DF95 France à la date de la clôture des inscriptions seront acceptés et à jour de la licence FFVoile compétition, ainsi que les concurrents étrangers membres d'une autre Association Nationale.

Tableau 2

	Type d'épreuve	Conditions de participation
Niveau 1	CLUB*	OPEN ou LICENCIÉ
Niveau 2	CLUB**	OPEN ou LICENCIÉ
Niveau 3	CLUB***	OPEN ou LICENCIÉ
Niveau 4	Grade 3/ Grade 4 FFVoile	Licence FFV
Niveau 5	TDF95	OPEN ou LICENCIÉ
Niveau 6	Championnat de France	Membre ACDF95 + Licence FFV

1.5 INSCRIPTION AUX EPREUVES

Pour faciliter la tâche des clubs organisateurs aux épreuves, la pré-inscription est fortement recommandée. Il est en particulier recommandé en dehors de la pré-inscription demandée par l'organisateur (qui devra publier la liste des préinscrits) d'indiquer sa présence sur le forum dans le but de " motiver " d'autres concurrents-

1.6 OUVERTURE AUX ETRANGERS

La participation des compétiteurs étrangers est autorisée. L'avis de course peut en définir les modalités ou la limiter (voir AdC de l'épreuve).

1.7 MODE DE SELECTION AUX GRANDES EPREUVES

1.7.1 Lorsque les places sont limitées, les coureurs seront sélectionnés dans l'ordre du classement national de l'Association la Coupe DF95 France.

1.8 REGATE SUR 3 JOURS ET PLUS

1.8.1 Le DF95 EuropaCup 2024 de Niveau 4 asso se court dans la région asso Sud-Est.

1.8.2 Le DF95 EuropaCup 2024 est organisé par l'UN Viviers Montélimar (26) plan d'eau de Pierrelatte les 29 et 30 mars et 1^{er} avril 2024.

1.9 Tour de France DF95 – TDF95

1.9.1 Le Tour de France DF95 de Niveau 5 asso est constitué de 6 épreuves (régates ou rencontres) se déroulant sur 2 jours dans chacune des régions asso comme définies par l'ACDF95.

Une seule épreuve possible dans chaque région asso :

1. NORD - OUEST
2. NORD - EST
3. SUD - OUEST
4. SUD – EST
5. CORSE
6. OUTRE – MER

L'appellation TDF95 est la propriété de l'Association de Classe DF95 France. Une épreuve TDF95 ne pourra pas être mise au calendrier sans l'accord préalable de l'ACDF95. L'ACDF95 peut en confirmer les dates et les modalités.

1.10 CHAMPIONNAT DE FRANCE DF95

1.10.1 Le Championnat de France de Niveau 6 asso se court dans la région Asso Nord-Ouest.

Le Championnat de France se court une année dans une région Nord asso et vice-versa l'année suivante dans une région SUD asso.

1.10.2 Le Championnat de France DF95 2024 est organisé par le Cercle de Voile du Centre (45) Etang du Puits du 27 au 29 septembre 2024.

1.10.3 Pour le Championnat de France, le titre de champion de France sera décerné s'il y a au moins 15 régatiers ayant confirmé leur inscription.
Si ce nombre n'est pas atteint, la régatée sera reclassée en critérium national grade 4.
Si le titre est décerné, des prix seront distribués comme suit :
Médaille d'or au vainqueur du classement général du Championnat de France 2024, déclaré « Champion de France de la classe DF95 »,
Médaille d'argent au second,
Médaille de bronze au troisième.

1.11 CHAMPIONNAT MONDE, EUROPE & INTERNATIONAUX

1.11.1 En fonction du nombre de places disponibles, la sélection s'effectue parmi les membres actifs ayant une licence FFVoile compétition dans l'ordre du classement national des coureurs de la COUPE DF95 France.

1.11.2 Seul l'Association de Classe DF95 (NCA) est habilitée sélectionner et inscrire un concurrent à un Championnat International, Europe, Monde ou Global DF95.

Les dates seront confirmées dans le Calendrier de l'Asso Coupe DF95

1.12 LIMITE DE RESPONSABILITE

L'ACDF95 n'est pas organisatrice des épreuves et son rôle se limite à relayer les informations. Les épreuves inscrites au Calendrier DF95 et FFVoile relève de la seule responsabilité des organisateurs. Il appartient aux organisateurs de remplir les conditions légales et aux participants de se conformer aux obligations demandées. La décision d'un skipper de participer à une épreuve relève de sa seule responsabilité.

Fin de la section 1 – Règlement sportif

Section 2 - Règlement de la COUPE DF95 France

INTRODUCTION

Dans le but de dynamiser la Classe DF95 et de valoriser les performances des propriétaires DF95. L'Association de Classe DF95 France met en place un Classement Annuel National des coureurs sur les épreuves de la saison 2024, appelé **Coupe DF95 France**. Il est ouvert aux membres actifs et sympathisants.

La Coupe DF95 France permet d'inclure dans un classement unique **tous** les membres de l'Association.

Les dates seront confirmées dans le Calendrier de l'Asso Coupe DF95.

PS : le dernier Règlement de la Coupe DF95 France en vigueur s'applique.

2.1 CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

2.1.1 Uniquement les membres de l'Association de Classe DF95 France à jour de leur cotisation peuvent être classés dans la COUPE DF95.

2.1.2 CLASSEMENT DES COUREURS

A chaque participation à une épreuve inscrite au Calendrier de la COUPE DF95, les membres marquent des points suivant le système mis en place par l'ACDF95.

2.2 SYTEME DE CLASSEMENT COUPE DF95 FRANCE

2.2.1 Nombre et types d'épreuves prises en compte pour la Coupe DF95 France

Tableau 3

	Type d'épreuve	Valeur points de l'épreuve	Nb. d'épreuves prisent en compte
Niveau 1	CLUB*	5 points	6
Niveau 2	CLUB**	10 points	3
Niveau 3	CLUB***	15 points	2
Niveau 4	Grade 3/ Grade 4 FFVoile	15 points	1
Niveau 5	TDF95	25 points	2
Niveau 6	Championnat de France	35 points	1

2.2.2 Pour le classement final, les 6 meilleures résultats de la saison **plus** le Championnat de France DF95 sont pris en compte.

Lorsque le nombre d'épreuve(s) maximum du niveau est atteint, les meilleurs résultats suivants seront déclassés au niveau inférieur.

Les championnats internationaux, Europe et Monde DF95 ou Global DF95 ne rentrent pas dans le classement final.

2.2.3 En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs coureurs, le départage sera fait sur les meilleurs résultats comprenant le plus grand nombres de classés des niveaux les plus haut, puis ensuite par le départage sur les meilleures résultats avec le plus grands nombres de classés des niveaux plus bas suivant. Et ainsi de suite... Si l'égalité demeure toujours à égalité, les coureurs se partagent la place.

2.3 Méthode de calcul des points pour le classement Coupe DF95 France

Le nombre de points obtenus dans une épreuve se calcule en appliquant la formule suivante:

Pour le 1er : $\text{points} = \text{pts niveau épreuve} + (\text{Nbr de classés})$

Pour le 2ème et suivants : $\text{points} = \text{pts niveau épreuve} + (\text{Nbr de classés} - \text{place})$

2.4 ANNONCE & VALIDATION DES EPREUVES

Les épreuves comptant pour la Coupe sont déclarées et inscrites dans le Calendrier COUPE DF95 sur le site de l'Asso : df95france.com.

Pour qu'une épreuve soit validée et comptabilisée, elle doit remplir les conditions suivantes :

- L'épreuve doit être annoncée au Calendrier de l'Asso de préférence en début de saison, ou au plus tard 21 jours avant le début de l'évènement.
- Les épreuves inscrites au Calendrier FFV sont automatiquement enregistrées et validées.
- L'épreuve doit avoir le nombre de bateaux classés minimum tel que défini à l'art. 1.3.3
- L'organisateur doit transmettre le classement complet à l'Asso au plus tard 15 jours après la fin de la rencontre avec le nom, prénom et n° de voile.

2.5 RECOMPENSE & TROPHEE COUPE DF95 FRANCE

A la fin de la saison, un trophée sera remis au vainqueur du "Coupe DF95 France" avec son nom gravé. Ce trophée est remis en jeu pour la saison suivante.

fin du règlement Coupe DF95
